

Extrait du registre
des décisions du Directeur Général

Décision enregistrée sous le n°

15-122

Décision de délégation de signature au titre de la direction des ressources humaines

LE DIRECTEUR,

Vu les articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu la décision du 1^{er} décembre 2015 relative à l'organigramme de direction à compter du 1^{er} décembre 2015,

DECIDE

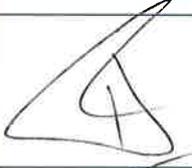
Article 1 : Délégation permanente est donnée à Madame Estelle BREBION, directrice adjointe en responsabilité de la direction des ressources humaines, à l'effet de signer au nom du Directeur Général :

- tous actes, décisions ou conventions relatifs à la gestion des personnels non médicaux et non médicaux ;
- l'ensemble des pièces nécessaires à la comptabilité de la direction des ressources humaines (engagement et ordonnancement des dépenses, pièces justificatives de dépenses, ordres de service fait, certificats administratifs, réponses aux suspensions de paiement et aux rejets) ;
- la signature des pièces ou actes relatifs aux marchés publics de la direction des ressources humaines ;
- tous actes, décisions ou conventions relatifs à la gestion des crèches ;
- tous autres actes, décisions ou conventions relatifs aux champs sous sa responsabilité.

Article 2 : Sont exclus de cette délégation :

- les procédures ayant trait aux personnels de direction ;
- les décisions disciplinaires.

Article 3 : La signature et/ou le paraphe de la nouvelle délégation est jointe ci-dessous à la présente décision.

Titulaire de la délégation	Signature et paraphe
Estelle BREBION Directrice adjointe	 E.B.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance et transmise sans délai au comptable du centre hospitalier de Soissons.

Article 5 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Soissons, le 1^{er} décembre 2015

Le Directeur



F. SERVEAUX